

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

PRESENTS : MMES CARTERON Françoise, DAUTREY Isabelle, MUSSOT Delphine.
MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

ABSENTS : Mme DEMARQUET Sophie (procuration à M. PIROULET Francis).
MMS JACQUEMARD Kevin, NOIROT Camille.

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18 Mars 2022

Date d'affichage : 28 Mars 2022

ORDRE DU JOUR:

- *Installation de bordures de trottoirs 2022 - Demande de subvention;*
- *Aménagement de sécurité sur la Rue du Faubourg, validation du projet et demande de subventions ;*
- *Zone d'activités sportives de loisirs, validation du projet et demande de subventions ;*
- *Approbation du compte de gestion 2021 – Service assainissement ;*
- *Approbation du compte de gestion communal 2021;*
- *Vote du compte administratif 2021 - Service assainissement;*
- *Adoption du compte administratif communal 2021 ;*
- *Affectation des résultats du compte administratif 2021 au Budget Primitif 2022 Service Assainissement ;*
- *Affectation des résultats du compte administratif 2021 au budget primitif 2022 communal ;*
- *Vote des taux des taxes directes locales 2022;*
- *Vote du budget primitif 2022 - Service Assainissement ;*
- *Vote du budget primitif communal 2022.*

Objet: Installation de bordures de trottoirs 2022 – Demande de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la réfection des bordures de trottoirs le long de la Rue du Stade (186 ml), la Rue des Gravieres (20 ml), la Rue du Moulin Gaudrey (20ml) et La Rue Hêtre Moulin (171 ml).

Soit un total de 397 ml, pour un montant estimé de 15 880.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

VALIDE l'estimation des travaux mentionnés ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ces travaux ;

DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la subvention « bordures de trottoirs ».

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet: Aménagement de sécurité sur la Rue du Faubourg, validation du projet et demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans et l'estimation du projet d'aménagement de sécurité au niveau du carrefour entre la Rue du Faubourg (RD 54) et la Rue des Gravieres.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ADOPTER le principe de l'opération mentionnée ci-dessus, pour un montant total estimatif de 50 015.84 € HT.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

- ★ *Etat – DETR (50 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 50 015.84 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **25 007.92 €**
- ★ *Conseil Départemental – Subvention voirie (12.00%)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 21 916.72 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **2 630.01 €**
- ★ *Conseil Départemental – Amende de Police (40% plafonné)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 15 000,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **6 000,00 €**
- ★ *Conseil Départemental – Bordures de trottoirs (10.00 € le ml)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 6 260,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **1 540,00 €**
- ★ Financement de la Collectivité :
 - ⇒ *Montant des fonds libres* : **14 837.91 € HT**

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022, l'aide du Conseil Départemental au titre de la subvention voirie (AD), au titre de la répartition et l'utilisation du produit des amendes de police, et au titre de la subvention « bordure de trottoirs » afin de financer ces travaux.

Objet: Zone d'activités sportives de loisirs, validation du projet et demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans et l'estimation du projet de création d'équipement sportifs de loisirs et aménagement de cette zone.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ADOPTER le principe de l'opération mentionnée ci-dessus, pour un montant total estimatif de 149 972.79 € HT (cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-douze euros et soixante-dix-neuf centimes).

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

- ★ *Etat – DETR (40 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 37 915.46 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **15 166.18 €**
- ★ *ANS JEUNESSE ET SPORT (50 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 112 057.33 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **56 028.67 €**
- ★ *Conseil Départemental – Multisport (25 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 30 000.00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **7 500.00 €**
- ★ *Conseil Départemental – PING PONG VOLLEY (25 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 30 000,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **7 500.00 €**
- ★ *Conseil Régional (20 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 100 000,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **20 000.00 €**
- ★ *SIED 70 (15 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 9 318.50 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **1 397,78 €**
- ★ Financement de la Collectivité :
 - ⇒ *Montant des fonds libres* : **42 380.17 € HT**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

DE S'ENGAGER à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS.

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre de la DETR, l'aide du Conseil Départemental, et du Conseil Régional, le SIED70 et l'ANS Jeunesse et Sport afin de financer ces travaux.

Objet: Zone d'activités sportives de loisirs, validation du projet et demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans et l'estimation du projet de création d'équipement sportifs de loisirs et aménagement de cette zone.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ADOPTER le principe de l'opération mentionnée ci-dessus, pour un montant total estimatif de 149 972.79 € HT (cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-douze euros et soixante-dix-neuf centimes).

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

- ★ *Etat – DETR (50 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 149 972.79 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **74 986.40 €**
- ★ *Conseil Départemental – Multisport (25 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 30 000.00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **7 500.00 €**
- ★ *Conseil Départemental – PING PONG VOLLEY (25 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 30 000,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **7 500.00 €**
- ★ *Conseil Régional (20 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 100 000,00 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **20 000.00 €**
- ★ *SIED 70 (15 %)*
 - ⇒ Montant subventionnable H.T.: 9 318.50 € HT
 - ⇒ Subventions sollicitées : **1 397,78 €**
- ★ Financement de la Collectivité :
 - ⇒ *Montant des fonds libres* : **38 588.62 € HT**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

DE S'ENGAGER à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS.

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre de la DETR, l'aide du Conseil Départemental, et du Conseil Régional, et du SIED70 afin de financer ces travaux.

Objet : Convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs.

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs qui sera signée à l'association sportive et culturelles de GEVIGNEY ET MERCEY, représentée par sa présidente, Mme Marie-France SIMONIN.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 – Service assainissement.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2021 – Service public d'assainissement à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte de gestion communal 2021.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

Objet : Adoption du compte administratif 2021 - Service assainissement.

Monsieur Loïc RACLOT quitte la salle.

Le Conseil Municipal désigne Madame Françoise CARTERON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance afin de délibérer sur le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Loïc RACLOT. Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

	RESULTATS DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise de résultats 2020	Résultat /Solde
Exploitation	41 147.40	125 688.65	14 589.05	99 130.30
Investissement	950 569.78	409 172.31	372 649.37	- 168 748.10
Total du Budget	991 717.18	534 860.96	387 238.42	- 69 617.80

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	402 250.00	571 000.00	168 750.00

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2021 du service public assainissement à l'unanimité.

Objet : Adoption du compte administratif communal 2021.

Monsieur Loïc RACLOT quitte la salle.

Le Conseil Municipal désigne Madame Françoise CARTERTON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Loïc RACLOT. Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titre émis (+ 1068)	Résultat / Solde
TOTAL BUDGET	614 471.76	820 958.22	206 486.46
<i>Fonctionnement (sf 002)</i>	247 787.25	331 808.47	84 021.22
<i>Investissement (sf 001)</i>	366 684.51	232 073.61	- 134 610.90
<i>002 Résultat reporté N-1</i>	00.00	190 072.03	190 072.03
<i>001 Solde d'inv. N-1</i>	00.00	67 004.11	67 004.11
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
<i>Fonctionnement</i>	247 787.25	521 880.50	274 093.25
<i>Investissement</i>	366 684.51	299 077.72	- 67 606.79
RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	95 500.00	0.00	- 95 000.00

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a adopté de Compte Administratif 2021 de la Commune à l'unanimité.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif au budget primitif 2022 – Service assainissement.
--

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 84 541.25 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 14 589.05 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 99 130.30 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 168 748.10 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 168 750.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 99 130.30 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 99 130.30 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif au budget primitif 2022 communal.
--

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 84 021.22 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 190 072.03 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 274 093.25 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 67 606.79 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 95 500.00 €

Besoin de financement F =D+E - 163 106.79 €

AFFECTATION = C =G+H 274 093.25 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 163 106.79 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 110 986.46 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022 comme suit :

- **Taxe foncière bâti : 34.15 %**
- **Taxe foncière non bâti : 15.63 %**

Objet : Vote du budget primitif 2022 – Service assainissement.

Après présentation du budget primitif assainissement 2022 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section d'exploitation et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit:

- **Section Exploitation (dépenses / recettes) : 187 037.00 €**
- **Section Investissement (dépenses / recettes) : 1 764 896.00 €**

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Vote du budget primitif communal 2022.

Après présentation du budget primitif principal 2022 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

- **Section Fonctionnement (dépenses / recettes) : 430 337.00 €**
- **Section Investissement (dépenses / recettes) : 748 136.00 €**

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Vente de bois.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide du vendre du bois aux personnes suivantes :

M. Jean-François CONFLAND : 10 stères à 5.00 €, soit 50.00 € (cinquante euros) ;

M Sébastien SIMONIN : 10 stères à 5.00 €, soit 50.00 € (cinquante euros).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.